

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ FRANÇAISE

Horaires : De 8h à 11h15 et de 13h30 à 16h30 SANS RENDEZ-VOUS

La présence de l'intéressé(e) majeur(e) est obligatoire au dépôt du dossier ainsi qu'au retrait de la carte d'identité. Cependant, la présence du mineur est exigée uniquement au dépôt du dossier.

■ **Prise d'empreinte digitale obligatoire au dépôt du dossier.** (Les empreintes digitales des enfants de moins de 12 ans ne seront pas prises)

Le formulaire sera obligatoirement complété par vos soins en noir, en lettres majuscules et avec les accents. L'intéressé(e) majeur(e) devra lui-même retirer sa carte.

Lors du retrait d'une CNI d'un mineur, le représentant légal ayant déposé le dossier doit se munir du livret de famille et de sa propre pièce d'identité (et en cas de divorce ou de séparation, le jugement)

Validité :
- 15 ans pour les CNI délivrées à une personne majeure
- 10 ans pour les CNI délivrées à une personne mineure

■ **PIÈCES À PRODUIRE** ([fournir les originaux ainsi qu'une photocopie](#))

LIVRET DE FAMILLE / DECLARATION DE PACS

UN JUSTIFICATIF D'ADRESSE RÉCENT DE MOINS DE 12 MOIS

Celui-ci doit être au nom et prénom de l'intéressé(e) majeur(e)

Exemples : quittance de loyer (non manuscrite), facture EDF (échancier en cours), téléphone fixe et portable, dernier avis d'imposition...

ATTENTION : Les documents bancaires ou mutuelles ne sont pas acceptés

Cas particulier, pour les personnes hébergées, fournir :

justificatif de l'hébergement

pièce d'identité de l'hébergeant

attestation sur l'honneur d'hébergement

CARTE PÉRIMÉE OU À REMPLACER

EN CAS DE PERTE : la déclaration de perte se fera en Mairie au moment du dépôt du dossier

EN CAS DE VOL : déclaration de vol au Commissariat de Police (datant de moins de 2 mois)

ATTENTION : en cas de perte ou de vol, fournir 25 € en timbres fiscaux en vente dans les bureaux de tabac, au centre des impôts ou à la trésorerie ou sur internet : <https://timbres.impots.gouv.fr>

UN DOCUMENT OFFICIEL AVEC PHOTO

ou pièce d'identité du représentant légal pour un enfant : carte nationale d'identité, carte d'identité professionnelle délivrée par une administration publique, permis de conduire...

CONNAITRE les DATES et LIEUX de NAISSANCE des PARENTS

TOURNER LA PAGE S.V.P.

UN ACTE DE NAISSANCE - COPIE INTÉGRALE (moins de 3 mois)
S'adresser à la Mairie du lieu de naissance
Pour les personnes nées à l'étranger, s'adresser : www.acte-etat-civil.fr ou par courrier
Ministère des Affaires Étrangères - 11, rue de la Maison Blanche – 44941 NANTES Cedex 09

2 PHOTOS RÉCENTES DE FACE ET IDENTIQUES DATANT DE MOINS DE 6 MOIS

En couleur
Sans expression (pas de sourire...)
Sans lunettes, cou dégagé
Le fond de la photo doit être neutre et de couleur grise ou bleue claire, sans rideau derrière
La tête doit être dans l'axe, nue (pas de pinces, ni élastiques, ni serre-tête...) et de face
Format : 35 mm x 45 mm – Ne pas les découper
Les photos-vidéo ou photocopies ne sont pas valables
De préférence habillement foncé

EN CAS DE DIVORCE OU DE SÉPARATION DE CORPS

> **mineur** : fournir le jugement complet et original, en cas de garde alternée, fournir un justificatif de domicile de l'autre parent

> **femme divorcée conservant le nom d'épouse** : fournir le jugement complet et original précisant que l'ex-époux a donné son accord

CERTIFICAT DE NATIONALITÉ FRANÇAISE (original)

Etabli par le Tribunal d'Instance du lieu de résidence :

Rue du Général Fabvier – 54035 NANCY cedex

Si le demandeur :

- est né à l'étranger d'un parent lui-même né à l'étranger

- né en France de 2 parents nés à l'étranger

ACTE DE DÉCÈS DU CONJOINT (- 3 MOIS)

ACTE DE MARIAGE (- 3 MOIS)

POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ, TOUTE CNI NON RETIRÉE PAR SON TITULAIRE DANS UN DÉLAI DE 3 MOIS SERA RETOURNÉE EN PRÉFECTURE ET DÉTRUITE.